

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Surface Coating A500 A-component

FS2006

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 17-janv.-2013

Date de révision :
02-sept.-2015

Numéro de révision: 0.1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit

DeLaval Surface Coating A500 A-component

Contient

Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700); 1,6-hexandiol-diglycidylether; Alkyl (C12-14) glycidyl ether

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Liant

Utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval snc
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2. (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A. (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Chronic aquatic toxicity	Catégorie 2. (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Contient

Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700); 1,6-hexandiol-diglycidylether; Alkyl (C12-14) glycidyl ether

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	Weight-%	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	500-033-5	25068-38-6	50 - 60	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119456619-26
1,6-hexandiol-diglycidylether	240-260-4	16096-31-4	10 - 20	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)	Aucune donnée disponible

				Aquatic Chronic 3 (H412)	
Oxiranne, dérivés mono[(alcooates en C12-14)méthyl]	271-846-8	68609-97-2	2 - 5	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317)	01-2119485289-22

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Consulter un médecin en cas de symptômes.
contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Ne pas utiliser de solvant ou de diluant. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. Boire beaucoup d'eau. Boire ensuite du lait, si possible. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Do not give anything by mouth to an unconscious person. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Remove person to rest.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.
Delayed Effects	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau, Mousse, poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction appropriés	Ne PAS utiliser un jet d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Absorber avec une matière absorbante inerte.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination
Équipement de protection individuel, voir section 8

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Éviter le contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Bouteille pour le lavage des yeux contenant de l'eau propre.
Remarques générales en matière d'hygiène	Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Conserver séparément les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à température ambiante. Conserver à des températures comprises entre 2 °C et 2 °C.
-----------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres lignes directrices	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition	Mettre en place une ventilation adaptée.
-----------------------------	--

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Lunettes de protection. écran facial. EN 166.

Protection de la peau

Porter des gants/des vêtements de protection. EN 340.

Protection des mains

Caoutchouc nitrile, if BTT > 480 min., EVAL, caoutchouc butyle, (EN 374)

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Cartridge A2.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	transparent, pale, Jaune
Odeur	Léger/légère
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété

pH

Valeurs

Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

> 200 °C

point d'éclair	200 °C
Pression de vapeur	< 0.0001 kPa
Densité	1.26 g/cm ³
Hydrosolubilité	Immiscible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	> 200 °C
Viscosité	~ 40000 cP (25°C)
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2. Autres informations

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Reacts with amines. Exotherm reaction with amines.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation

L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

contact oculaire

PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION OCULAIRE.

Contact avec la peau

Peut entraîner une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Ingestion

Inconfort gastro-intestinal.

DL50 orale

> 5000 mg/kg; (rat)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	11400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	
1,6-hexandiol-diglycidylether	2189 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	
Oxiranne, dérivés mono[(alcooolates en C12-14)méthyl]	30.1 ml/kg (Rat)		> 0.15 mg/l (Rat)

irritation

Irritant pour les yeux. Irritant pour la peau.

Corrosivité

Aucune information disponible.

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie

Effets mutagènes	cutanée.
Effets cancérogènes	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Effets sur la reproduction	Aucun(e) connu(e).
Effets sur le développement	Aucun(e) connu(e)
STOT - exposition unique	Aucun(e) connu(e)
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible
Danger par aspiration	Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	> 100 mg/L (3h) EEC 9.4 mg/l (72h)	1.5 mg/l (96h) OECD 203		1.7 mg/l (48h) OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable
= 5 (OECD 301F, 28 d) - bisphenol A epoxy resin molw < 700

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation
Faible
BCF = 31

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Japan - Endocrine Disruptor Information
Bisphenol A - Epichlorohydrin polymer; epoxy resin mw <=700	Group III Chemical		

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

No de déchet suivant le CED 07 02 08

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU

3082

14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700))
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	EMS: F-A S-F
14.9 Polluant marin	Oui
ADR/RID	
14.1 N° ONU	3082
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700))
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	274 335 601
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	Hazard n° 90 Tunnelcode E
IATA/ICAO	
14.1 N° ONU	3082
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Bisphenol A - epichlorohydrin polymer (mw <= 700))
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	-

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 17-janv.-2013

Date de révision : 02-sept.-2015

Numéro de révision: 0.1

Remarque sur la révision

Motif de la révision Update Section: 2, 16

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité